





Tonga Accord ratifié: Non

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C) Notification des désignations des catégories A,B,C			Date d'échéance 22 février 2017	
A - 12.2%	B - 55.9%	C - 31.9%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2029
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020
Renseignements sur l'assista	ance	
Notified Art. 22.3		Oui
Légendes: Oui	Notification présentée	Non Notification due Non Notification non échue

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	С	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 décembre 2029
1.3	Points d'information	В	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
1.4	Notification	В	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	С	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2024
2.2	Consultations	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
3	Décisions anticipées	С	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 décembre 2024
4	Procédures de recours ou de réexamen	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
5.2	Rétention	В Е	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
5.3	Procédures d'essai	С	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2029
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	В Е	au plus tard le 22 août 2017	au plus tard le 31 décembre 2020
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
7.2	Paiement par voie électronique	А		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C B»C	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2024

Progra	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	С	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	С	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
7.7	Opérateurs agréés	С	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
7.8	Envois accélérés	ВЕ	au plus tard le 22 août 2017	au plus tard le 31 décembre 2020
7.9	Marchandises périssable	ВЕ	au plus tard le 22 août 2017	au plus tard le 31 décembre 2020
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C B»C	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2024
9	Mouvement des marchandises	В	au plus tard le 22 août 2017	au plus tard le 31 décembre 2020
10.1	Formalités	С	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2024
10.2	Acceptation de copies	С	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2029
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
10.9	Admission temporaire de marchandises	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
11	Transit	В	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
12	Coopération Douanière	ВЕ	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2020

Légendes

Α	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/TON/2/Rev.3	2023-05-11	Article 22.3
G/TFA/N/TON/3/Rev.2	2023-05-11	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/TON/4	2022-06-16	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/TON/3/Rev.1	2021-10-28	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/TON/3	2021-09-16	Articles 1.4, 10.6.2,12.2.2
G/TFA/N/TON/1/Add.3	2021-02-19	Extension of definitive dates - Addendum 3
G/TFA/N/TON/2/Rev.2	2020-03-19	Article 22.3 - Revision 2
G/TFA/N/TON/1/Add.2	2019-08-23	Category C notification - Addendum 2
G/TFA/N/TON/2/Rev.1	2019-02-25	Art. 22.3 - Revision
G/TFA/N/TON/1/Add.1	2018-10-15	Category B notification
G/TFA/N/TON/2	2018-10-15	Article 22.3
G/TFA/N/TON/1	2017-04-12	Cat. A, B, C

Partage d'experiences

7.8 - Envois accélérés

Date	Title
19 octobre 2021 - 21 octobre 2021	Implementation of TFA Article 7.8 expedited shipments for the importation of Covid-19 vaccine

Préparation aux catastrophes	

Date	Title
21 mars 2023	Tonga statement

1.2 Renseignements disponibles sur Internet



1.2.1 (a), (b), (c)

1.2.2 1.2.3 Date indicative de mise en oeuvre

22 février 2019

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien en vue de regrouper tous les renseignements sur un portail voué au commerce afin de se conformer aux paragraphes 2.1 et 2.3 de l'article 1.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Membres donateurs: Australie, Nouvelle-Zélande

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Tonga initially requested support to amalgamate all information into a trade portal for the purpose of complying with Article 1 sub articles 2.1 and 2.3. Tonga launched the Trade and Information Portal in 2019 with funding from the Governments of Australia and New Zealand and technical assistance from UNCTAD through the PACER Plus Agreement.

The Trade and Information Portal is an online system which allows all cross-border trade related information to be available. These cover applicable laws, administrative procedures, permits, forms and tariff information.

2.1.1 2.1.2 2.1.3 Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien en vue d'instituer un mécanisme de consultation et de disposer d'une base juridique, par exemple une législation.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles

Agences: à determiner

Progrès rapporté

The Tonga Attorney General's office has published a Drafting Manual that requires consultation before implementing and enforcing new laws. TACB support is still required from Donors for the following:

1. There is still a need for the development of a border agency guideline for formal and regular consultation mechanisms that aligns with the Attorney General's Drafting Manual

Décisions anticipées



3.1 3.2 (a), (b) 3.3 3.4 3.5

3.6 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2019

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

3.7 3.8

3

3.9 (a) (i), (ii), (ii), (iii), (iii), (iv), (c), (d) Les douanes ont besoin que le cadre juridique soit mis en place et attendent une aide en matière de renforcement des capacités.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

Membres donateurs: Australie, Nouvelle-Zélande

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Initial request: Customs need establishment of the Legal Framework and need Capacity Building for staff.

The funding from the Governments of Australia and New Zealand through the PACER Plus Agreement. The Oceania Customs Organisation provided technical assistance for the review of the Customs legislations and draft necessary legislation to enable implementation of the Trade in Goods and Customs Procedures Chapters of the PACER Plus Agreement.

- 1. Policy and procedure for advance rulings (2024-2025)
- 2. Publish a Fact Sheet/General Procedure Guide for Advance Rulings (2025-26)
- 3. Train Customs staff (2025-26)



5.3.1 5.3.2 5.3.3

5.3

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Les douanes ont délibéré et ont validé la catégorie C car aucune procédure n'est prévue pour cette exigence.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles

Agences: à determiner

Progrès rapporté

The Ministry of Fisheries and the Ministry of Agriculture, Food and Forests (MAFF) do not have sufficient laboratories for second tests.

- 1. Develop a guideline for requesting a second test for food safety, agriculture, or other regulatory purposes (2022)
- 2. Establish lab testing facilities and train officials (2029)
- 3. Train officials on HPLC machines (2022)



7.4.1 7.4.2 7.4.3 7.4.4 Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2018

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation. Procédures institutionnelles

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Membres donateurs: Australie, Nouvelle-Zélande

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

Procedures for risk management for customs control are in place. The Customs Automation System (CMS) selectivity criteria is used for the requisite assessment and compliance management thereof. WCO commenced a Mercator diagnostic assessment of Customs as part of its capacity building assistance under the Mercator Programme. This assistance stands to continue with in-country support missions once restrictions on international travel are lifted. This assistance with include RKC (Revised Kyoto Convention) Support.

Under the PACER Plus ASYCUDA Project, Customs is receiving technical assistance from UNCTAD to enable the migration from the use of the CMS to the ASYCUDA World system.

- 1. Develop Border Risk Management Strategy agreed between all border agencies (2022)
- 2. Undertake a risk management gap analysis (based on the Border Risk Management Strategy by agency) (2022)
- 3. Develop regulations (if applicable), policies and procedures based on the Border Risk Management Strategy (example of possible need for regulation could be access and sharing of information)
- 4. Create an operational common risk register and mitigation strategy (2023)
- 5. Identify technologies and interfaces to ASYCUDA World (e.g., x-ray) (2022)
- 6. Training to develop capacity in relevant border agencies to ensure understanding and application of border risk assessment and risk management (2024)



7.5.1 7.5.2 7.5.3 7.5.4

7.5

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Une assistance technique sera requise pour la mise en place des processus et procédures intégrant les éléments ci-après pour tous les aspects de la gestion des risques:

- o Élaborer des règles et une procédure de dédouanement incluant un cadre basé sur les risques et le contrôle après dédouanement, en s'inspirant de la Convention de Kyoto révisée.
- o Définir un mandat pour le Comité de gestion des risques.
- o Arrêter une description de poste pour le personnel chargé de la gestion des risques, et mettre en place un service de la gestion des risques.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'analyse des données relatives aux transactions couvertes par la

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et à la définition de critères pour les marchandises à haut risque.

- o Élaborer des profils de risques en exploitant les données relatives aux transactions au titre de la CMS.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'application d'une approche fondée sur les risques pour le dédouanement.

Une assistance technique sera requise pour l'élaboration des processus et procédures intégrant les éléments suivants dans tous les aspects du contrôle après

dédouanement:

- o Arrêter une description de poste pour le personnel chargé du contrôle après dédouanement et renforcer le service chargé du contrôle après dédouanement.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'analyse des données disponibles sur les transactions au titre de la CMS
- et à la sélection des importations/entreprises en vue de contrôles sur pièces et de contrôles sur le terrain.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine au contrôle après dédouanement.
- o Élaborer et mettre en application un programme de sensibilisation à l'intention des acteurs du commerce à propos du rôle du contrôle après dédouanement et des

exigences réglementaires qui s'y rattachent.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

Policies and procedures to manage customs risks through a post clearance audit process are operational, and the audit process has been automated within the customs system. The same principles were envisaged to be applied across all border agencies to ease border congestion and improve regulatory compliance across multiple border agencies. WCO to undertake diagnostic of Customs and pilot of advanced systems-based auditing package.

- 1. Support to review draft legislation including harmonization with legal framework of all relevant institutions
- 2. Capacity building in post clearance audit in all relevant agencies
- 3. Develop an audit programme for desktop and in-premises audit
- 4. Train on audit skills (e.g., WCO e-click)
- 5. Provide briefing sessions to trading community on the role of PCA and legislative requirements related to PCA
- 6. Train Quarantine staff on analysing available transaction data from ASYCUDA World and identifying criteria for high-risk cargo and post clearance audit techniques



7.6.1 7.6.2

7.6

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance technique à dispenser aux douanes afin de la mise en place des capacités requises pour entreprendre des études sur le temps nécessaire à la mainlevée.

Étiquettes: Ressources humaines et formation

Agences: Organisation mondiale des Duanes, Banque mondiale

Progrès rapporté

World Customs Organisation (WCO) and the World Bank Group (WBG) provided technical assistance to conduct Tonga's Time Release Study in 2020 which has been completed and is a baseline to measure the impact of reforms and initiatives. What remains is to adopt the recommendations of the Time Release Study (2021), schedule the reform actions (2021) and undertake the TRS after the implementation of the ASYCUDA World (2024).

- 1. Capacity building on designing, planning, and implementing Time Release Study for all relevant agencies
- 2. Stakeholder engagement to disseminate the results of the study



7.7.1 7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii) 7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g) 7.7.4 7.7.5 7.7.6 Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Une assistance technique sera requise pour la mise en place des processus et procédures intégrant les éléments ci-après pour tous les aspects de la gestion des risques:

o Élaborer des règles et une procédure de dédouanement incluant un cadre basé sur les risques et le contrôle après dédouanement, en s'inspirant de la Convention

de Kyoto révisée.

- o Définir un mandat pour le Comité de gestion des risques.
- o Arrêter une description de poste pour le personnel chargé de la gestion des risques, et mettre en place un service de la gestion des risques.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'analyse des données relatives aux transactions couvertes par la

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et à la définition de critères pour les marchandises à haut risque.

- o Élaborer des profils de risques en exploitant les données relatives aux transactions au titre de la CMS.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'application d'une approche fondée sur les risques pour le dédouanement.

Une assistance technique sera requise pour l'élaboration des processus et procédures intégrant les éléments suivants dans tous les aspects du contrôle après

dédouanement:

- o Arrêter une description de poste pour le personnel chargé du contrôle après dédouanement et renforcer le service chargé du contrôle après dédouanement.
- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine à l'analyse des données disponibles sur les transactions au titre de la CMS

et à la sélection des importations/entreprises en vue de contrôles sur pièces et de contrôles sur le terrain.

- o Former le personnel des douanes et le personnel chargé des mesures de quarantaine au contrôle après dédouanement.
- o Élaborer et mettre en application un programme de sensibilisation à l'intention des acteurs du commerce à propos du rôle du contrôle après dédouanement et des

exigences réglementaires qui s'y rattachent.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

The Heilala Programme (Authorised Operators) of the Ministry of Revenue and Customs (Customs) provides facilitated procedures for selected importers. With the assistance of the World Bank Group, the Customs Division of Customs is seeking to expand its Authorised Operator program by developing an AEO Programme targeting exporters.

Customs had previously received assistance from the Oceania Customs Organisation (OCO) to develop draft legislation to enable the implementation of an AEO Programme for exporters. This program was to be based on New Zealand's Approved Secure Export Scheme. The World Bank Group is currently assisting Customs and Ministry of Trade and Economic Development (MTED) with the review of the draft AEO Policy.

- 1. Conduct Time Release Study for Export (2022)
- 2. Develop Customs AEO Policy and Guidelines for exporters (2022)
- 3. Review Customs Bill to ensure alignment with this article (2022)
- 4. Train Customs and Quarantine staff on implementation of a risk-based approach in the clearance of import & export cargo including measures for authorised operators (2023)
- 5. Publish transparent guidelines for Heilala Programme participation (2024)



8.1 8.2 (a), (b), (c), (d), (e) Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2018

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

WCO to support Customs by facilitating an interactive stakeholder engagement workshop, focusing on effective and meaningful private sector engagement.

- 1. Develop a framework and strategy for border agency cooperation (2022)
- 2. Implement one-stop-shop clearance Customs, MAFFF, and Port Authority (2022)
- 3. Implement a virtual one-stop-shop for customs, quarantine, and food clearances in ASYCUDA World (2023) see Art. 10.1
- 4. Implement joint inspection procedures at the approved warehouses based on joint risk management (2024)



10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien à la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

Membres donateurs: Australie, Nouvelle-Zélande

Agences: à determiner

Progrès rapporté

The Governments of Australia and New Zealand will fund e-phyto training and will be facilitated by the SPC. Phase 1 of e-phyto TACB involves staff training and the test run to be completed by the end of June 2022.

- 1. Review documentary requirements as part of the Trade Facilitation Strategy and in preparation for implementing automation
- 2. Implement a virtual one-stop-shop for customs, quarantine, and food clearances in ASYCUDA World (2023) As per Art. 8
- 3. Undertake a legal analysis and implement any required changes to enable offshore payment of duties, fees, and charges (2023)



10.2.1 10.2.2 10.2.3 Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2018

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien à la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

Agences: à determiner

Progrès rapporté

- 1. Review documentary requirements as part of Trade Facilitation Strategy and in preparation for implementing automation
- 2. Implement a virtual one-stop-shop for customs, guarantine and food clearances in ASYCUDA World (2023) As per Art. 8
- 3. Undertake a legal analysis and implement any required changes to enable offshore payment of duties, fees, and charges (2023)

10.3.1 10.3.2

10.3

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien à l'élaboration de règles ou de procédures sur l'examen des normes internationales applicables et pour permettre aux Tonga d'appliquer la recommandation de l'OMD les invitant à se mettre en conformité avec la Convention de Kyoto révisée.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire

Agences: Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

As abovementioned, the assistance offered to Customs through the WCO Mercator Programme will also include RKC Accession Support. This will see Customs adopting Customs international standards and best practices of the Revised Kyoto Convention on the simplification and harmonisation of custom procedures.

- 1. Capacity building for agencies on relevant international standards, testing procedures and international best practices
- 2. Awareness campaigns on use of international standards

10.4 **Guichet unique**



10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre 22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien en vue d'une étude de faisabilité sur la viabilité d'un dispositif de guichet unique et, en fonction des conclusions, soutien à sa mise en place – sous réserve de viabilité.

Étiquettes: Diagnostic et evaluation des besoins

Membres donateurs: Australie, Nouvelle-Zélande

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Tonga has yet to implement and set up a single window system, this will be considered upon when the ASYCUDA World is fully stood up and operational. ASYCUDA World is funded through the Governments of Australia and New Zealand and technical assistance from UNCTAD through the PACER Plus Agreement.

TACB support is still required from Donors for the following:

- 1. Implement one-stop-shop clearance Customs, MAFFF, and Port Authority (2021) as per Art 8
- 2. Undertake a Single Window Visioning Worksop with public and private sector (2023)
- 3. Undertake a Single Window Feasibility Study (to be reviewed as a result of the visioning workshop) (2024)
- 4. Prepare a Single Window Blueprint (to be reviewed as a result of the Single Window Feasibility Study) (2026)

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 15 décembre 2025 Mis à jour le 18 août 2023